|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AMR 51/0129/2025 – États-Unis - 22 juillet 2025 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | x FI UA 034/25-1 |
| Les hommes expulsés vers le Salvador ont été rapatriés | | |
| États-Unis | | |

Après un calvaire de quatre mois, les 252 Vénézuéliens que le gouvernement de Donald Trump avait expulsés illégalement des États-Unis vers le Salvador ont été rapatriés au Venezuela le 18 juillet 2025. Ces hommes ont désormais été libérés du Centre de confinement du terrorisme (Centro de Confinamiento Contra el Terrorismo, CECOT), mais les préoccupations demeurent vives quant à leur bien-être et leurs droits. Amnesty International continuera de suivre leur situation et de réagir en conséquence.

Le 16 mars 2025, le gouvernement américain a expulsé illégalement 238 personnes vers le Centre de confinement du terrorisme (CECOT), une prison tristement célèbre au Salvador, en vertu de la prétendue autorité de l'Alien Enemies Act (Loi sur les ennemis étrangers). Le 30 mars, 17 autres personnes, des ressortissants du Salvador et du Venezuela, ont été expulsées au Salvador.

Plus de quatre mois plus tard, le 18 juillet, tous les 252 ressortissants vénézuéliens illégalement expulsés vers le Salvador ont été renvoyés de force au Venezuela. Si nous nous réjouissons du fait que ces personnes ne soient plus détenues dans des conditions aussi terribles, s'apparentant parfois à de la torture et à des mauvais traitements, la plupart des personnes expulsées des États-Unis vers le Salvador avaient obtenu une mesure de protection ou déposé une demande d'asile en cours d'examen. Aussi sont-elles désormais exposées au risque de subir détention arbitraire et violations des droits humains dans le pays qu’elles ont fui au départ, où, selon Amnesty International, les autorités commettent des crimes contre l’humanité à l’encontre des détracteurs ou dissidents présumés.

Dans les jours et les semaines à venir, nous allons forcément en apprendre davantage au sujet des atteintes aux droits humains qu’elles ont subies pendant leur détention au CECOT. Nous surveillerons l’action des gouvernements vénézuélien et américain, car il est impératif que les droits fondamentaux de ces personnes soient respectés, et notamment qu’elles ne soient pas de nouveau placées en détention sans procédure régulière. S’agissant des hommes qui choisissent de maintenir leurs demandes aux États-Unis, les gouvernements vénézuélien et américain doivent autoriser leur retour aux États-unis afin qu’ils puissent faire valoir leur dossier en bénéficiant de garanties d'une procédure régulière et ce sans être détenus, et doivent surveiller le traitement qui leur est réservé dans leur pays d’origine, le Venezuela.

Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Ces hommes ont été libérés du CECOT, mais les préoccupations quant à leur sécurité demeurent vives. Nous continuerons de suivre leur situation et agirons en conséquence.

Aujourd’hui, nous sommes ravis que ces familles puissent de nouveau serrer leurs proches dans leurs bras et pousser un bref soupir de soulagement après des mois d'angoisse, à l’issue d’une séparation totale et sans aucune communication.

**AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N’EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.**